

Conseil d'administration du 22 juin 2023

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières concernant l'arrêté du compte administratif 2022 afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance des dépenses et des recettes de l'établissement.

Elle présente donc les principales informations : les prévisions et réalisations du budget 2022 du CCAS. L'arrêté du compte administratif retrace l'ensemble des opérations réalisées en dépenses et en recettes au cours de l'exercice 2022.

I/ Quelques éléments de contexte

La commune de Saint-Joseph a connu une forte évolution de sa population (+de 7 % ces dernières années) et compte 37 517 habitants selon le dernier recensement de la population en 2018.

La structure démographique de la population de Saint Joseph laisse apparaître une part de moins de 20 ans importante, une part des plus de 60 ans supérieure à la moyenne départementale (soit 19,8 % contre 17 % au niveau du département).

Au delà de cette répartition démographique, la commune connaît une situation socio-économique peu favorable tant au niveau des personnes bénéficiaires de minimas sociaux, que des demandeurs d'emplois.

Par ailleurs, la précarité financière sur la commune est caractérisée par un taux de foyers fiscaux non imposés élevé, mais aussi un revenu médian par unité de consommation faible. De plus, près de la moitié des ménages sont allocataires d'un minimum social, et cela est d'autant plus important chez les familles monoparentales.

Cette réalité socio-économique et démographique nécessite de développer une politique d'action sociale qui se veut la plus proche de la population afin de réduire au mieux les inégalités. Compte tenu de la répartition de la population inégale sur l'ensemble de son territoire, l'action sociale du CCAS de Saint-Joseph développée doit s'adapter aux besoins et aux réalités.

Le Code de l'action sociale et des familles fixe le cadre d'intervention et des missions des CCAS. Ces derniers mettent en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques au regard des besoins de leur territoire.

De par le cadre réglementaire qui le régit, il anime donc une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il développe ainsi différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

C'est pourquoi, le CCAS de Saint-Joseph se mobilise dans les champs suivants : accompagnements administratifs et numériques divers, lutte contre l'exclusion (en particulier insertion sociale et aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, animation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, actions diverses en faveur des familles, soutien aux personnes en situation de handicap, santé, animation territoriale...

La mise en œuvre de cette politique nécessite une organisation et une gestion structurée. Celle-ci s'est donc construite petit à petit depuis plusieurs années, au travers notamment du transfert du personnel mis à disposition par la ville au CCAS. L'objectif poursuivi est une lisibilité de l'action sociale communale.

II/ Priorités du budget

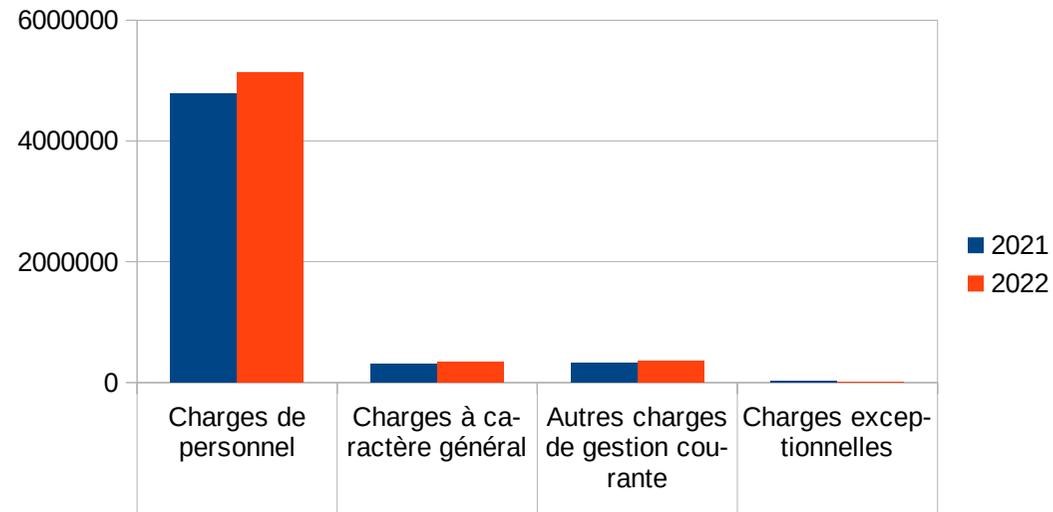
Au cours de l'année 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph a poursuivi sa politique d'action sociale globale sur le territoire menée jusqu'ici et à consolider les efforts entrepris en matière de soutien à la population et d'équipements pour le service public.

Les actions qui ont été menées visent ainsi à :

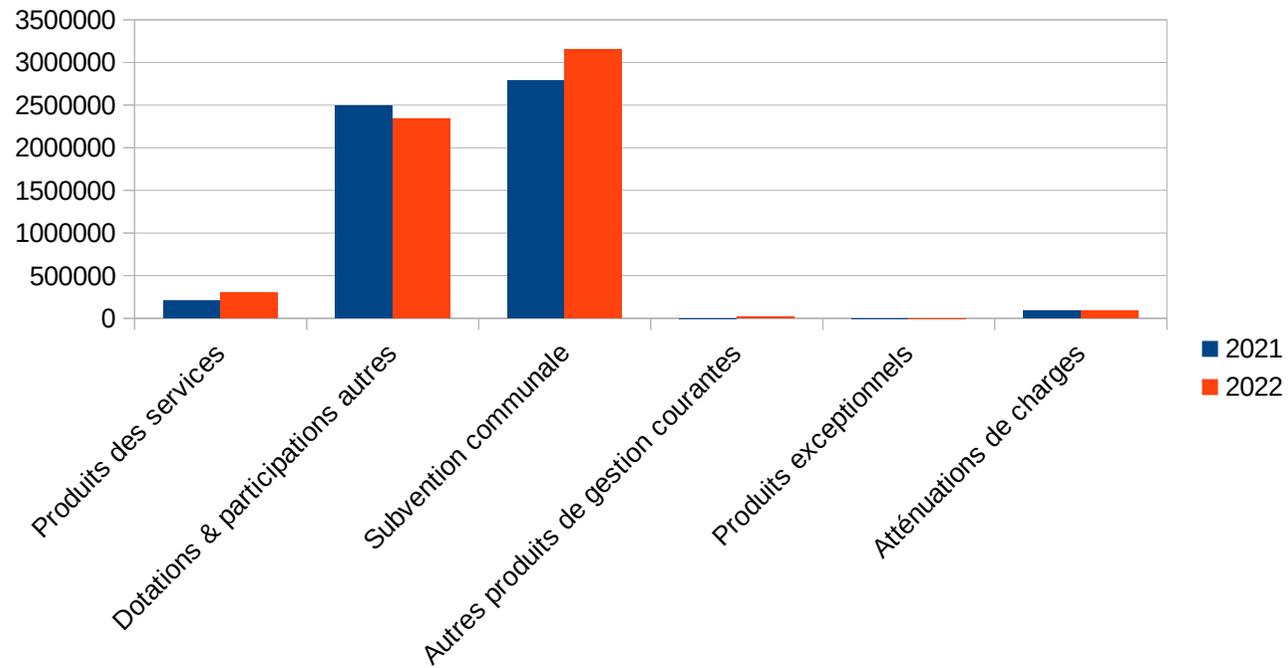
- Parfaire le fonctionnement et l'action du centre,
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents,
- Poursuivre le développement de liens avec les partenaires existants ou potentiels,
- Poursuivre l'aide et l'accompagnement social des administrés,
- Développer les actions d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap afin de leur permettre de faire face au mieux aux difficultés qu'elles rencontrent au quotidien,
- Participer activement à l'amélioration globale du cadre de vie de nos aînés.

III/ Les sections de fonctionnement et d'investissement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2021 à CA 2022)



Evolution des recettes réelles de fonctionnement



IV/ Bilan de l'exercice 2022

Pour l'année 2022, le budget total du CCAS se présente de la manière suivante :

TOTAL BUDGET 2022 :

Dépenses de fonctionnement :

Prévisions : 6 121 230,81 € Réalisations : 5 904 962,08 €

Recettes de fonctionnement :

Prévisions : 6 121 230,81 € Réalisations : 5 900 546,91 €

Dépenses d'investissement :

Prévisions : 472 423,25 € Réalisations : 117 557,09 €

Recettes d'investissement :

Prévisions : 472 423,25 € Réalisations : 99 701,16 €

La section de fonctionnement permet au centre d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS. Les dépenses de fonctionnement se composent en majeure partie des dépenses de personnel. Les autres dépenses sont les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante ainsi que les charges exceptionnelles.

Concernant la section d'investissement, en 2022 le CCAS a investi dans l'achat de matériels informatique, mobilier, divers outillages etc.....L'année 2022 aura été marquée par la mise en oeuvre effective de l'épicerie sociale et solidaire dans les locaux aménagés par le CCAS, avec des agencements adaptés, du mobilier...

BILAN DES SECTIONS POUR L'EXERCICE 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Réalisations
013	Atténuations de charges	91 531,62 €
70	Produits des services et du domaine	298 890,14 €
74	Dotations et participations	5 494 502,46 €
75	Autres produits de gestion courante	15 599,90 €
77	Produits exceptionnels	22,79 €
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
	TOTAL	5 900 546,91 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Réalisations
011	Charges à caractère général	335 720,65 €
012	Charges de personnel	5 131 531,86 €
65	Autres charges de gestion courante	357 570,87 €
67	Charges exceptionnelles	1 530,00 €
042	Opér. d'ordre de transfert entre secti	78 608,70 €
	TOTAL	5 904 962,08 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Réalisations
10	Dotations et fonds divers (FCTVA)	11 502,46 €
13	Subvention d'investissement	9 590,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	0,00 €
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	78 608,70 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
	TOTAL	99 701,16 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Réalisations
21	Immobilisations corporelles	115 603,90 €
27	Autres immobilisations financières	1 953,19 €
040	Opér. d'ordre de transfert entre secti	0,00 €
	TOTAL	117 557,09 €

V/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel ont été réalisées pour 5.131.531,86€. Les effectifs globaux restent plus ou moins équivalents à ceux de 2021. Pour 2022, l'effectif du centre s'élève à 174 agents (au 31 décembre).

Répartition des effectifs du CCAS par statut

